

Compte-rendu du conseil municipal de la commune de Saint-Gilles

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 20h30

Date de la convocation : Lundi 6 juillet 2020

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Maxime PETITJEAN, Maire, en **séance ordinaire**.

Noms	Présents	Excusés	Excusés/ représentés	Absents
Maxime PETITJEAN	X			
Sylvie BADEY	X			
Alain BOUCHOT	X			
Jean-Marc CERVERA				X
Baptiste DEVELET	X			
Jean-Pierre GALLI	X			
Alexia JAULT	X			
Chantal MARINOT	X			
Pierre NAGLOO	X			
Virginie PETITJEAN	X			
Pierre VIRICEL	X			

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

Mme Chantal MARINOT est nommée secrétaire de séance.

Décision Modificative – DM n°1/2020

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative doit être effectuée en vue d'une révision des imputations budgétaires de crédits.

Désignation ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits
D 2135 : Instal. gén. agenc. aména. cons		9 000.00 €
D 2184 : Mobilier		1 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		10 000.00 €
D 2313 : Immos en cours-constructions	10 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 000.00 €	

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération Sénatoriales élection des délégués et suppléants - n°25/2020

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale du 06 juillet 2020,

a) Composition du bureau électoral :

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Chantal MARINOT, M. Alain BOUCHOT, Mme Alexia JAULT, M. Baptiste DEVELET.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué :

La candidature enregistrée : Maxime PETITJEAN

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'un délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. Maxime PETITJEAN : 10 voix (dix)

M. Maxime PETITJEAN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection du 1^{er} suppléant :

La candidature enregistrée : M. Jean-Pierre GALLI.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du 1^{er} suppléant en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. Jean-Pierre GALLI : 10 voix (dix)

M. Jean-Pierre GALLI ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de 1^{er} suppléant pour les élections sénatoriales.

d) Élection du 2^{ème} suppléant :

La candidature enregistrée : Mme Chantal MARINOT.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du 2^{ème} suppléant en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme Chantal MARINOT : 10 voix (dix)

Mme Chantal MARINOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de 2^{ème} suppléant pour les élections sénatoriales.

e) Élection du 3^{ème} suppléant :

La candidature enregistrée : Mme Alexia JAULT

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du 3^{ème} suppléant en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 6
- A obtenu :
- Mme Alexia JAULT : 10 voix

Mme Alexia JAULT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de 3^{ème} suppléant pour les élections sénatoriales.

Délibération résiliation adhésion ATD - n°26/2020

La commune de Saint-Gilles est adhérente auprès de l'ATD (Agence Technique Départementale) depuis le 28 novembre 2014. Celle-ci est à la disposition des élus de la commune et leur offre une assistance à maîtrise d'ouvrage pour leurs projets de voirie, d'eau et de construction de bâtiment.

La commune fait désormais partie du Grand Chalon qui propose également ces services d'assistance. L'adhésion payante à l'ATD fait donc doublon.

Conformément aux statuts de l'ATD, 2020 étant une année de renouvellement des conseils municipaux, la commune peut si elle le souhaite résilier son adhésion à l'ATD en prenant une délibération avant le 30 septembre 2020 pour un retrait effectif au 1^{er} janvier 2021.

Monsieur le Maire propose de résilier l'adhésion à l'ATD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour la résiliation de l'adhésion à l'ATD.

Election représentants au SIRTOM

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués du SIRTOM (Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères).

Le conseil municipal désigne 2 délégués :

- Mme Chantal MARINOT titulaire.
- Mme Sylvie BADEY suppléant.

Questions diverses

Il n'y a pas de questions.

Séance levée à 21h01.